**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

# DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

# EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : AMBULANCIER DE TRANSPORT NON URGENT DE PATIENTS (CONVENTION)

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

**CODE : 82 41 25 U22 V2**
**DOMAINE DE FORMATION : 803**
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2020, sur avis conforme du Conseil général**

# EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : AMBULANCIER DE TRANSPORT NON URGENT DE PATIENTS (CONVENTION)

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de développer son identité professionnelle en posant un regard réflexif sur une situation professionnelle de prise en charge d'un patient sous l'angle de différentes dimensions (techniques, pratiques, communicationnelles, relationnelles, sécuritaires, ergonomiques, contextuelles, administratives,…) et d'aspects déontologiques intervenant dans le cadre du transport non urgent de patients selon la législation en vigueur

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

Sans objet

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*à partir d'une situation vécue personnellement en stage,*

*dans le respect de la législation en vigueur,*

- de décrire une situation interpellante de transport non urgent d'un patient ;
- d'analyser dans cette situation la prise en charge du patient en y identifiant les éléments significatifs liés à l'exercice de la profession ;
- de mener une réflexion professionnelle rigoureuse, intégrant les différentes dimensions et aspects déontologiques du métier, soucieuse d'améliorer la qualité de sa prise en charge et de développer son identité professionnelle ;
- de synthétiser son analyse et sa réflexion dans le cadre d'un travail écrit ;
- de défendre oralement son analyse et sa réflexion.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- le niveau de précision : la clarté et la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- le niveau d'autonomie et de réflexivité : la capacité d'identifier seul des situations pertinentes de réflexion et de remise en question.

## 4. PROGRAMME

### 4.1 Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- d'exposer de manière synthétique la situation professionnelle de transport non urgent de patients qu'il aura choisie relative à une prise en charge globale d'un patient ;
- d'analyser et de critiquer cette situation professionnelle dans ses différents dimensions (techniques, pratiques, communicationnelles, relationnelles, sécuritaires, ergonomiques, contextuelles, administratives, …) et ses aspects déontologiques en vue d'améliorer la qualité de la prise en charge ainsi que de développer son identité professionnelle ;
- de mettre en évidence les liens entre son analyse critique et les acquis d'apprentissage de la section ;
- d'exprimer par écrit son analyse critique et intégrative dans le cadre du travail de prise en charge individuelle et en équipe ;
- d'exprimer sa vision du métier d'ambulancier de transport non urgent de patients au terme de sa formation et de mener une réflexion relative à la formation continue.

### 4.2 Programme pour le chargé de cours

Le chargé de l'encadrement a pour mission, au travers de séances collectives et/ou individuelles :

- de communiquer les acquis d'apprentissage, les critères de réussite et du degré de maîtrise ;
- d'expliciter les consignes de l'épreuve intégrée, en ce compris la démarche d'analyse réflexive d'une situation professionnelle et le contexte de la présentation orale ;
- d'orienter l'étudiant dans le choix de la situation interpellante à analyser ;
- de s'assurer de l'état d'avancement du travail de l'étudiant et de le réorienter si nécessaire ;
- de favoriser l'auto-évaluation de l'étudiant ;
- d'encourager l'étudiant dans son positionnement professionnel et de lui rappeler l'importance de la formation continue ;
- de préparer l'étudiant à la présentation et à la défense orale de son travail en le guidant le cas échéant du point de vue technique ;
- d'organiser la présentation orale des épreuves intégrées devant le jury.

## 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

**7.1. Etudiant : 36 périodes**

Code U
Z

### 7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

| Dénomination des cours | Classement | Code U | Nombre de périodes par groupe d'étudiants |
|---|---|---|---|
| Epreuve intégrée de la section :<br>« Ambulancier de transport non urgent de patients (convention) » | CT | I | 20 |
| **Total des périodes** | | | **20** |